

**AVIS DE PUBLICITE –APPEL A CANDIDATURE  
LOCATION DE CHALETS COMMERCIAUX  
POUR LA FÊTE LOCALE  
DU SAMEDI 9 AOÛT 2025**

La fête locale se tiendra sur la place de la République et ses alentours le samedi 9 août 2025 de 17h à 01h00.

**Cadre juridique :**

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, entrée en application le 1er juillet 2017, qui introduit dans le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) les articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4. Ces nouvelles dispositions soumettent la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public à une procédure de sélection entre les candidats potentiels, lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention signée entre la Ville et le Preneur.

**Contexte :**

La consultation porte sur la mise à disposition à usage commercial, de 6 chalets en bois d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> (3m x 2m) à des commerçants sédentaires et non sédentaires, artisans, forains régulièrement immatriculés et pouvant justifier de documents règlementaires permettant l'exercice d'une activité sur le domaine public.

**Description de l'emplacement :**

Les chalets seront installés sur le parvis de l'Espace Vivès.

Ils seront équipés :

- d'un coffret électrique 32 ampères
- de 2 prises 16 ampères
- d'une tablette rabattable à l'intérieur sur toute la façade avant du chalet

Les chalets seront mis à disposition durant la durée de la manifestation soit le samedi 9 août de 17h à 01h00.

## **Composition du dossier de candidature :**

Chaque candidat devra remettre un dossier de candidature comportant :

- la fiche de candidature dûment complétée et signée,
- les photos récentes en couleur **au format jpeg** du chalet ou stand et des produits,
- la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité de l'exposant,
- la photocopie recto/verso de la carte de commerçant non sédentaire,
- un extrait KBIS ou une attestation d'inscription au registre des métiers de moins de 3 mois,
- une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle en rapport avec l'activité et valable pour la période de la manifestation,
- la déclaration URSSAF en cas de présence d'employés.

Tout dossier incomplet ou ne permettant pas l'analyse de l'offre du candidat sera écarté.  
Pour tout renseignement complémentaire, les personnes pourront contacter le service suivant :

Pôle Evènementiel par mail : [evenementiel@lesoler.com](mailto:evenementiel@lesoler.com) ou par téléphone : 04.68.92.10.12 ou 06.46.61.86.82.

## **Critères de sélection :**

Tous les dossiers de candidature sont soumis à l'avis d'une commission consultative se réunissant en une ou plusieurs sessions.

L'attribution des chalets se fera en fonction de critères qualitatifs liés aux objectifs et à l'image de la Ville du Soler. Seront notamment pris en compte :

- la qualité, le caractère artisanal et l'originalité des produits proposés,
- la décoration du chalet et la présentation des articles.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité, ainsi que le nombre de chalet par exposant. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

La sélection du dossier de l'exploitant aboutira à la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Date limite de réception des offres : **Jeudi 31 juillet 2025 à 17h00**

**Adresse de réception du dossier :**

- Soit par mail à l'adresse : [evenementiel@lesoler.com](mailto:evenementiel@lesoler.com) (documents fournis en format PDF),
- Soit par envoi postal ou dépôt du pli à l'adresse suivante :

Mairie du Soler  
Service Evènementiel  
Place André GAUGNAC  
66270 LE SOLER